

Delta Drone
Société anonyme au capital de 584 162,06 euros
Siège social:27 Chemin des Peupliers
69570 Dardilly
530 740 562 RCS LYON

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2021	Date d'expiration
mercredi 21 juillet 2021	9	Attribution Gratuite d'Actions (AGA)	38 mois	10% du capital social au jour de la décision du CA	CA du 05/01/2021, 31/03/2021, 05/07/2021, 23/07/2021 30/09/2021, 19/11/2021	vendredi 20 septembre 2024
lundi 27 décembre 2021	6	Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des nouvelles actions, avec maintien du DPS des actionnaires	26 mois	le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de vingt cinq millions d'euros (25.000.000,00 €) (y compris en cas de mise en oeuvre d'une autorisation de réduction de capital social motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions),		lundi 26 février 2024
mercredi 21 juillet 2021	6	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en oeuvre une rallonge dans la limite de 15% du nombre de titres émis en application de la résolution précédente (8)	26 mois	La mise en oeuvre d'une telle rallonge doit intervenir dans les trente (30) jours suivant la clôture de la souscription, dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.		mercredi 20 septembre 2023
lundi 27 décembre 2021	7	Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du DPS des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes ((i) sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étranger qui peuvent investir dans les valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans les secteurs de l'aéronautique et/ou de la technologie; ou (ii) institutions ou organismes financiers français ou étrangers qui peuvent investir dans, ou octroyer des prêts à, des valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans ces secteurs, ou (iii) sociétés ou groupes français ou étrangers ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs; (iv) sociétés ou groupes français ou étrangers ayant mis en place avec la Société un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité)	18 mois	le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de vingt cinq millions d'euros (25.000.000,00 €) (y compris en cas de mise en oeuvre d'une autorisation de réduction de capital social motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions), étant précisé que : - ce plafond est commun aux augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution et des 7ème, 8ème et 9ème résolutions ; - ce plafond individuel s'imputera sur le plafond global fixé à la 3ème résolution ; - à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de titres financiers donnant accès au capital de la Société	CA DU 31/03/2021,05/07/2021, 23/07/2021, 30/09/2021, 27/10/2021 et 19/11/2021	lundi 26 juin 2023
lundi 27 décembre 2021	8	Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles réservée aux adhérents d'un PEE, avec suppression du DPS au profit de ces derniers	26 mois	le nombre maximum d'actions émises lors des augmentations de capital immédiates ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 3% du capital social tel que constaté à la date d'émission, étant précisé que : - ce plafond est commun aux augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution et de la 6ème résolution ; - ce plafond s'imputera sur le plafond global fixé à la 7ème résolution de l'AG du 21/07/2021 ; - à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de titres financiers donnant accès au capital de la Société		lundi 26 février 2024
jeudi 3 juin 2021	8	Mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions	18 mois	(10) % du nombre des actions composant le capital social	Rachat de 178 896 actions et revente de 168 333 actions dans le cadre du programme de liquidité	vendredi 2 décembre 2022

Delta Drone
Société anonyme au capital de 584 162,06 euros
Siège social:27 Chemin des Peupliers
69570 Dardilly
530 740 562 RCS LYON

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2021	Date d'expiration
lundi 27 décembre 2021	9	Augmentation de capital par voie d'offre au public	26 mois	montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation ne pourra excéder vingt cinq millions d'euros (25.000.000,00 €) (y compris en cas de mise en œuvre d'une autorisation de réduction de capital social motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire du nominal des actions ou autres valeurs mobilières à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou des titulaires d'autres droits donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustements	Revente de 168 333 actions dans le cadre du programme de liquidité	lundi 26 février 2024
mercredi 21 juillet 2021	5	l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société par offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier (ex placement privé)	26 mois	le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation ne pourra excéder cinq millions d'euros (5.000.000,00 €) (y compris en cas de mise en œuvre d'une autorisation de réduction de capital social motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire du nominal des actions ou autres valeurs mobilières à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou des titulaires d'autres droits donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustements		mercredi 20 septembre 2023
mercredi 21 juillet 2021	1	Annulations des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions	24 mois	dans la limite de 10% du capital social		jeudi 20 juillet 2023